P.4 **Le Conseil**
Présentation de l'équipe municipale

P.12 **Vidéoprotection**
Déploiement du dispositif

P.19 **Cadre de Vie**
Les illuminations de Noël

P.22 **Histoire**
Le Château de Rosières

n° 115
Janv. 2022

Le Caillotin

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

BONNE ANNÉE 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2022

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet :

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

n° imprimé : 195 PARTIES PRENANTES

EDITO

Mesdames, Messieurs,

L'année 2021 aura été une année très difficile à bien des égards. De nouvelles élections municipales, organisées en novembre 2021, ont permis de mettre en place une équipe volontaire et dynamique pour gérer au mieux votre commune.

Elu maire de Rosières par le Conseil municipal, à l'unanimité, c'est avec un grand honneur et une très grande responsabilité que je m'engage à leurs côtés pour développer et défendre les intérêts de notre commune. Arrivé à Rosières à l'âge de 9 ans, engagé auprès du comité des fêtes à 14 ans, Maire-Adjoint dès l'âge de 24 ans, cela fait 37 ans que j'œuvre auprès de mes collègues pour notre collectivité, notre Commune, pour faire en sorte que Rosières reste l'une des communes les plus attractives de l'agglomération troyenne.

Une nouvelle année commence et nous ne pouvons construire l'avenir en regardant dans les rétros ; nous devons aller de l'avant, et il est maintenant nécessaire et important de redémarrer fortement l'ensemble des projets, et surtout d'en proposer de nouveaux qui participeront à conserver la qualité de vie qui nous est chère à Rosières.

Notre mission sera de poursuivre le développement de notre commune en respectant un engagement fort qui est de ne pas augmenter la fiscalité locale et de respecter une certaine harmonie en matière d'urbanisme. Une attention particulière, une gestion rigoureuse et efficace seront indispensables.

Malheureusement, encore une fois, la crise sanitaire ne compte pas nous laisser de répit, nous obligeant à nous adapter, à réinventer notre mode de fonctionnement, et donc à utiliser tous les moyens nécessaires pour rester en contact avec vous.

De nombreux projets, que j'ai longuement énumérés lors de mes vœux et que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune* sont actuellement à l'étude auprès des différentes commissions. Afin de nous permettre de vous tenir informés de l'avancement des dossiers, nous vous invitons à parcourir régulièrement le site de la commune*.

Je tiens à remercier tous les acteurs participant directement ou indirectement au fonctionnement de notre commune : les services administratifs, techniques, enfance-jeunesse, l'école de musique, les associations sportives et culturelles, la police municipale qui œuvrent chaque jour au service des habitants et parfois dans un contexte difficile au vu des contraintes sanitaires, mais qui ont su rester volontaires, disponibles, objectifs et professionnels.

Votre équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination.

Je vous souhaite en mon nom et celui du Conseil municipal, tous nos vœux de bonheur, de réussite et de prospérité à vous-même et vos proches, et j'espère sincèrement que nous pourrons tous nous réunir très prochainement afin d'avoir des échanges directs et toujours amicaux pour faire progresser ensemble notre commune.

Très belle et bonne année 2022.

Arnaud RAYMOND
Maire

*www.commune-rosieres10.fr

1. **VOS ÉLUS EN IMAGES** PAGES 4-6

2. **COMMISSION TECHNIQUE / BÂTIMENTS** PAGES 10-14

3. **JEUNESSE ET SPORT** PAGES 15-18

4. **AFFAIRES SOCIALES, COMMUNICATION, CADRE DE VIE** PAGES 19-21

5. **UN PEU D'HISTOIRE** PAGES 22-23

6. **VIE MUNICIPALE VIE CULTURELLE** PAGES 24-26

7. **VIE ASSOCIATIVE** PAGES 27-36

Le Caillotin

- **Directeur de la publication :** Arnaud RAYMOND
- **Comité de lecture :** Commission Affaires sociales, communication et cadre de vie
- **Création, mise en page :** SYSCOM' (www.agence-syscom.com)
- **Impression :** La Renaissance
- **Dépôt légal :** 26-330/0

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 novembre dernier se tenait le 1er tour des élections municipales de notre commune.
Suite au décès de notre maire, Yves Rehn, de nouvelles élections ont dû avoir lieu afin de compléter la liste des conseillers municipaux.
La liste « ***Poursuivons ensemble pour l'avenir de notre commune*** », seule à se présenter aux suffrages des Caillotins, a été élue dès le premier tour.

La réunion d'installation du nouveau Conseil municipal, présidée par M. Michel OUDIN, doyen de l'assemblée, s'est tenue le vendredi 12 novembre afin d'élire le nouveau maire de notre commune et définir le nombre d'adjoints et de commissions permanentes.
A l'unanimité, **Arnaud RAYMOND** a été élu maire de la commune de Rosières-près-Troyes.

Sept adjoints ont été désignés pour le seconder et quatre commissions permanentes ont été créées, dans lesquelles se sont répartis l'ensemble des Conseillers municipaux.

Arnaud RAYMOND
Maire de Rosières-près-Troyes

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Annie BRANGBOUR

Audrey BIDAUD

Daniel GAC

Cécile RIGAUD

Chris MANIERI-BIGORGNE

Cristian NACU

Caroline HECKLY

Jean-Christophe TOUPET

Laure CLERGET

Jérôme LO-HOI-NING

LES ADJOINTS
ET LEURS FONCTIONS

1er adjoint
Michel OUDIN
Cadre de vie / Vie associative / affaires culturelles / Fêtes et cérémonies / Sécurité des biens et des personnes

2e adjointe
Françoise POINSENOT
Accueil de loisirs / Affaires scolaires / Restauration scolaire / Transports urbains

3e adjoint
Patrick MELCHERS
Equipements sportifs / Relation avec les associations et clubs de sport

4e adjointe
Béatrice HENRY
Communication écrite et numérique / Développement des technologies d'information et de communication / Organisation et suivi des événements

5e adjoint
Bruno MAYEUR
Urbanisme / Voirie / Patrimoine routier

6e adjointe
Nadège LEVAIN-LAURENCEAU
Affaires sociales / Actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation précaire / Suivi relationnel avec les praticiens de l'Espace Médical du Chêne

7e adjoint
Raphaël GELARD
Bâtiments communaux / Sécurité - Incendie

Johan PILLOUD

Marlène GAURIER

Pascal VIEVILLE

Valérie RUINET

Afifa REHN

Franck FEDER

Stéphanie JONIAUX

Rémi DAUPHIN

Natacha VAIRELLES

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Quatre commissions permanentes ont été créées afin d'étudier, en amont des réunions du Conseil municipal, les aspects techniques et la faisabilité des projets communaux. Chaque Conseiller a choisi la commission dans laquelle il souhaitait siéger afin d'apporter ses compétences et connaissances dans l'examen des dossiers.

COMMISSION TECHNIQUE

- **Président de droit :** M. Arnaud RAYMOND
- **Vice-Président :** M. Bruno MAYEUR, Adjoint au Maire

Membres :

- M. Raphaël GÉLARD, Adjoint au Maire
- Mme Annie BRANGBOUR, Conseillère Municipale
- M. Franck FEDER, Conseiller Municipal
- M. Jérôme LO-HOI-NING, Conseiller Municipal
- Mme Caroline HECKLY, Conseillère Municipale
- Mme Natacha VAIRELLES, Conseillère Municipale
- M. Pascal VIEVILLE, Conseiller Municipal

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, COMMUNICATION, CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

- **Président de droit :** M. Arnaud RAYMOND
- **Vice-Président :** M. Michel OUDIN, Adjoint au Maire

Membres :

- Mme Béatrice HENRY, Adjointe au Maire
- Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire
- Mme Marlène GAURIER, Conseillère Municipale
- M. Rémi DAUPHIN, Conseiller Municipal
- Mme Valérie RUINET, Conseillère Municipale
- Mme Audrey BIDAUD, Conseillère Municipale
- Mme Afifa REHN, Conseillère Municipale
- M. Jean-Christophe TOUPET, Conseiller Municipal

COMMISSION JEUNESSE, SCOLAIRE, SPORTS ET TRANSPORTS URBAINS

- **Président de droit :** M. Arnaud RAYMOND
- **Vice-Présidente :** Mme Françoise POINSENOT, Adjointe au Maire

Membres :

- M. Patrick MELCHERS, Adjoint au Maire
- M. Cristian NACU, Conseiller Municipal
- Mme Cécile RIGAUD, Conseillère Municipale
- Mme Stéphanie JONIAUX, Conseillère Municipale
- Mme Laure CLERGET, Conseillère Municipale
- M. Chris MANIERI-BIGORGNE, Conseiller Municipal
- M. Daniel GAC, Conseiller Municipal
- M. Johan PILLOUD, Conseiller Municipal

COMMISSION FINANCES

- **Président de droit :** M. Arnaud RAYMOND

Membres :

- M. Michel OUDIN, Adjoint au Maire
- Mme Françoise POINSENOT, Adjointe au Maire
- M. Patrick MELCHERS, Adjoint au Maire
- Mme Béatrice HENRY, Adjointe au Maire
- M. Bruno MAYEUR, Adjoint au Maire
- Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire
- M. Raphaël GÉLARD, Adjoint au Maire

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Membres du Conseil Municipal élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- **Président de droit :** M. Arnaud RAYMOND
- **Vice-Présidente :** Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, Adjointe au Maire

Membres du CM :

- M. Michel OUDIN, Adjoint au Maire
- Mme Afifa REHN, Conseillère Municipale
- Mme Audrey BIDAUD, Conseillère Municipale
- M. Cristian NACU, Conseiller Municipal

Pour information, membres représentants les associations :

- Mme Rolande AUGIZEAU, représentant les Amis de Rosières,
- Mme Jeannine RIGAUD, représentant les Paralysés de France,
- Mme Martine YOVANOVITCH, représentant Génération Mouvements,
- Mme Nadine BOULEZ, représentant l'UNC-AFN,
- Mme Liliane HERVEUX, représentant l'UNC-AFN

DES CHANGEMENTS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Sept nouveaux agents ont intégré les effectifs de la mairie depuis juillet 2021

Fabrice POCHOLLE

Après avoir exercé les fonctions de Directeur Général des Services depuis 1999 au sein d'intercommunalités du département de l'Yonne, puis nommé Directeur mutualisé des finances de Troyes Champagne Métropole - Ville de Troyes, Fabrice Pocholle a été recruté en tant que Directeur Général des Services de notre commune fin septembre 2021, afin d'assurer la coordination des différents services municipaux, en collaboration avec l'équipe municipale.

Florence GODIN

Secrétaire de mairie depuis 1996 au sein de collectivités du département de l'Yonne puis à la Mairie de Chaource, Florence Godin est arrivée le 1er janvier 2022 au sein de notre commune.
Elle est l'assistante du Directeur Général des Services et assurera principalement des missions relevant de l'administration générale.

Nolwenn LE TROQUER

Après plusieurs expériences au Conseil départemental dans une autre région, Nolwenn Le Troquer a rejoint la mairie de Rosières-près-Troyes depuis le 1er octobre 2021. Elle est la deuxième assistante du Directeur Général des Services. Elle gère l'administration générale, le site internet de la commune ainsi que les subventions aux associations. Elle sera également en 2022 la coordinatrice adjointe du recensement auprès de la population.

Anthony LHORS

Après avoir exercé précédemment dans le domaine du recyclage, Anthony Lhors est arrivé au sein des services techniques de la commune de Rosières-près-Troyes le 1er juillet 2021.

Thierry HARDY-LYSSIENKO

Après une longue expérience professionnelle dans le secteur privé (assurances puis grande distribution), Thierry Hardy-Lyssienko a exercé pendant quatre années au sein du service comptabilité de la commune nouvelle de Aix-Villemaur-Pâlis. Il a été recruté par la commune de Rosières-près-Troyes le 1er janvier 2022 au sein du Pôle Finances-Ressources Humaines.

Laurine POYET

Arrivée le 1er septembre 2021 au pôle Enfance-Jeunesse, Laurine Poyet était auparavant accompagnante d'élèves en situation de handicap. Chargée de la mise à jour du site Internet de la commune, vous pourrez également la rencontrer à l'accueil de la mairie deux jours par semaine.

Vincent LAHAYE

Après un parcours professionnel dans le secteur privé, il exerçait dernièrement la fonction de conducteur de travaux au sein du groupe Eiffage Energie Système. Il a rejoint notre commune le 6 décembre 2021 en tant que responsable des services techniques. Sa principale mission sera de coordonner le travail des différents agents techniques sur le territoire de notre commune.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Crédit photo : A. MAURY

Séance du 6 septembre 2021

Le Conseil Municipal :

- **A DÉCIDÉ** le versement de l'indemnité du Maire à M. Michel OUDIN, 1er adjoint qui a assuré la suppléance de M. Yves REHN.
- **A MODIFIÉ** les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Séance du 20 septembre 2021

Le Conseil Municipal :

- **A VALIDÉ** le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL X-Demat sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- **A PRIS ACTE** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes de Troyes Champagne Métropole.
- **A APPROUVÉ** l'avenant n°2 à la convention relative au service commun « Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles » (RGPD) conclue avec Troyes Champagne Métropole.
- **A ACCEPTÉ** l'avenant n°1 relatif à la convention conclue avec Troyes Champagne Métropole concernant le service commun de gestion des chiens et chats errants.
- **A APPROUVÉ** l'avenant n°1 relatif à la convention de service commun « Autorisation des Droits des Sols (ADS) » passée avec Troyes Champagne Métropole.
- **A ACTÉ** l'avenant à la convention relative au service commun « Conseil en Economie Partagée » avec Troyes Champagne Métropole.
- **A DÉCIDÉ** de limiter l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
- **A APPROUVÉ** la convention relative à la reprise financière du Compte Épargne Temps par la ville de Saint-André-les-Vergers suite à la mutation d'un agent communal.
- **A ACCEPTÉ** la convention de mise à disposition d'un agent communautaire avec Troyes Champagne Métropole.
- **A DÉCIDÉ** la cession d'une partie du chemin rural dit « Les Pitiés » afin de permettre les travaux de réaménagement de la piste de BMX par la Ville de Troyes.

Séance du 21 octobre 2021

Le Conseil Municipal :

- **A APPROUVÉ** les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel Formation des agents de la commune.
- **A ACCEPTÉ** la signature d'une nouvelle convention de mutualisation relative à la police municipale pour la période 2022 à 2024.
- **A APPROUVÉ** la convention de service partagé relative à l'entretien courant et la viabilité hivernale de la Zone d'Activités des Pivoisons avec Troyes Champagne Métropole.
- **A ÉMIS** un avis favorable à l'ouverture du supermarché et du drive E. Leclerc le dimanche 18 décembre 2022.
- **A APPROUVÉ** le remplacement d'un lampadaire vétuste rue Jules Ferry par le Syndicat d'Electrification de l'Aube.
- **A ACCEPTÉ** de prendre en charge une partie du coût des titres des transports TCAT des écoliers, collégiens et lycéens.
- **A APPROUVÉ** la décision modificative n° 2 du budget principal 2021.

Séance du 12 novembre 2021

M. Michel OUDIN, 1er adjoint délégué au Maire, ouvre la séance et a invité l'assemblée à observer une minute de silence

en hommage à M. Yves REHN, Maire, décédé le 9 août 2021.

Il a **DÉCLARÉ** installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux élus le 6 novembre 2021.

Le Conseil Municipal :

- **A ÉLU** Maire Monsieur Arnaud RAYMOND.
- **A DÉCIDÉ** la création de 7 postes d'adjoints au Maire.
- **A ÉLU :**
  - Monsieur Michel OUDIN, 1er adjoint,
  - Madame Françoise POINSENOT, 2ème adjointe,
  - Monsieur Patrick MELCHERS, 3ème adjoint,
  - Madame Béatrice HENRY, 4ème adjointe,
  - Monsieur Bruno MAYEUR, 5ème adjoint,
  - Madame Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, 6ème adjointe,
  - Monsieur Raphaël GÉLARD, 7ème adjoint.

- **A FIXÉ** le montant des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints.
- **A DÉCIDÉ** la création de 4 commissions municipales permanentes.

Séance du 25 novembre 2021

Le Conseil Municipal :

- **A DÉLÉGUÉ** des attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.
- **A ADOPTÉ** un règlement intérieur.
- **A DÉSIGNÉ** les conseillers municipaux membres des commissions municipales permanentes.
- **A DÉSIGNÉ** les conseillers municipaux membres des commissions organiques auprès de Troyes Champagne Métropole.
- **A PROCÉDÉ** à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.
- **A DÉSIGNÉ** un conseiller municipal délégué auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- **A DÉSIGNÉ** un correspondant défense.
- **A DÉSIGNÉ** un représentant à l'Assemblée Générale de la société SPL X-Démat.
- **A PROCÉDÉ** à la désignation des membres du jury Maisons Fleuries.
- **A DÉSIGNÉ** les délégués du Conseil Municipal au Comité des Fêtes et des Loisirs.
- **A PROCÉDÉ** à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'école de l'école primaire Fernand Vigneron.
- **A DÉSIGNÉ** les représentants du Conseil Municipal au Comité social des agents communaux.
- **A DÉSIGNÉ** les membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- **A PROCÉDÉ** à la désignation de délégués au Comité de tourisme de la région de Troyes.
- **A ÉLU** les délégués au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA).
- **A DÉCIDÉ** de reporter au prochain Conseil Municipal la désignation des membres de la Commission de délégation de service public.
- **A ACTÉ** l'organisation de la formation des élus et les crédits affectés à celle-ci.
- **A ADOPTÉ** les modalités d'organisation du temps de travail des agents communaux à partir du 1er janvier 2022.
- **A ATTRIBUÉ** les prix du Concours des Maisons Fleuries.
- **A APPROUVÉ** l'organisation d'un séjour en classe de neige pour les élèves de CM2.

Séance du 13 décembre 2021

Le Conseil Municipal :

- **A ÉLU** les membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- **A FIXÉ** la rémunération des agents recenseurs.
- **A DÉCIDÉ** le remplacement d'un lampadaire vétuste rue Jules ferry par le Syndicat d'Électrification de l'Aube (SDEA).
- **A APPROUVÉ** une nouvelle convention de service partagé avec Troyes Champagne Métropole pour l'entretien courant et la viabilité hivernale de la Zone d'Activités des Pivoisons par les services techniques de Troyes Champagne Métropole et a annulé la précédente délibération.
- **A ADMIS** en non-valeur une recette irrécouvrable.
- **A ADOPTÉ** la décision modificative n° 3 du budget principal.
- **A ACCEPTÉ** la décision modificative n°2 du budget annexe de l'Espace Médical du Chêne.
- **A AUTORISÉ** l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2022.
- **A AUTORISÉ** l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif du budget annexe de l'Espace Médical du Chêne pour l'exercice 2022.

Retrouvez les dates des réunions du conseil municipal sur le site internet de la commune :

www.commune-rosieres10.fr

Rubrique vie municipale / le Conseil Municipal/ Les séances du CM

URBANISME ET VOIRIE

Après une année 2020 qui a vu la mise en place de la nouvelle Commission Technique et des contraintes sanitaires, l'année 2021 a été, malheureusement, bouleversée...

Néanmoins, après l'année blanche 2020, nous avons quand même réussi à réaliser quelques travaux d'entretien « voirie » dans un budget contenu présenté par la Commission Technique et validé par la Commission des Finances juste avant le départ prématuré et inattendu d'Yves REHN :

Aménagement du carrefour rue Thomassin :

- Réfection du trottoir avec démolition d'un muret.
- Aménagement d'un passage piéton surbaissé avec mise aux normes PMR.

Autres travaux :

- Reprise partielle de la chaussée très déformée rue Eiffel et du trottoir au niveau de l'arrêt de bus à l'entrée du Centre sportif.
- Création de deux entrées charretières (bateaux) rue Paul Valéry et entretien trottoir.
- Mise en place d'avaloirs et puisards sur le Chemin de la Scierie pour reprise des eaux pluviales.

La Commission Technique continue d'élaborer et de mettre en place un planning pluriannuel de travaux, pour une bonne vision sur les urgences et les nécessités pour le programme 2022.

Nous tenons, également, à remercier le Service Local d'Aménagement (SLA) du Conseil Départemental pour les travaux de renforcement des accotements de la rue Victor Hugo, le long de la rocade et de l'étang.

Légendes photos :

01. *Carrefour Thomassin avant travaux*

02. *Carrefour Thomassin après travaux*

03. *Accotements rue Victor HUGO*

04

05

Légendes photos :

04. *Rue Eiffel avant travaux*

05. *Rue Eiffel après travaux*

Pour ce qui concerne les travaux plus structurants, certains dossiers restent toujours d'actualité :

- la seconde tranche de la rue Marcel Pagnol, en cohérence avec des projets d'aménagements de lotissements prochains ;

- la voie verte de l'avenue Deheurles, que la Commission Technique continue de travailler afin de réduire le coût à la charge de la commune (affinement du projet et des demandes d'aides et de subventions). Celle-ci s'inscrira dans un projet de schéma global de « voies douces » au sein de notre commune mais également de l'agglomération.

Plusieurs études qui avaient été lancées sont toujours en cours de travail par la Commission Technique :

- l'étude « Diagnostic » sur la « Sécurité-Circulation » sur les axes principaux de la commune, qui aboutira sur un programme pluriannuel de travaux d'aménagements ;
- la mise en conformité « Mobilité » du domaine public (PAVE) ;
- la modification ou révision du plan local d'urbanisme (PLU).

La commission Technique se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une bonne année 2022.

Bruno MAYEUR

VIDÉOPROTECTION

La commune de Rosières a fait l'acquisition d'un système de vidéoprotection pour sécuriser les bâtiments publics à proximité de la mairie, il y a plusieurs années. Devenu obsolète, le Conseil Municipal a décidé de travailler sur une réflexion globale sur la sécurité publique et a pris la décision de reprendre l'ensemble des points critiques de notre commune.

La Commune de Rosières n'est pas épargnée par l'incivisme, même si le taux de fréquence reste moins élevé que dans nos communes voisines. Mais nous devons y apporter une attention à la hauteur des enjeux.

L'objectif du nouvel équipement sera de visionner les zones importantes de la commune et de transférer les images au CSU (**C**entre de **S**upervision **U**rbain) de Troyes Champagne Métropole (TCM), pour y être exploitées. Le coût de cet investissement sera de 34 600 euros, subventions déduites.

Le projet verra le jour cet été, TCM ayant procédé au remplacement du logiciel gérant l'ensemble des caméras de la ville de Troyes et des communes rattachées au CSU.

Les sites de notre commune identifiés pour le déploiement du dispositif de vidéoprotection sont :

- les abords de la mairie, du bureau de poste et de l'école,
- la salle des fêtes,
- la zone du complexe sportif,
- les commerces situés rue du Chêne.

Outre le positionnement stratégique du site à visionner, ont été pris en considération les éléments suivants pour des raisons économiques et de qualité :

- le support,
- l'alimentation électrique,
- le positionnement du matériel actif.

Le matériel vidéo recueillant les trames d'images, sera installé dans un local sécurisé, comme le prévoit la réglementation.

La mairie, disposant déjà d'un équipement vidéo, répond aux critères et pourra accueillir le matériel nécessaire permettant de centraliser les flux avant leur transmission vers le CSU.

LOCALISATION

Salle des fêtes

Les écoles

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

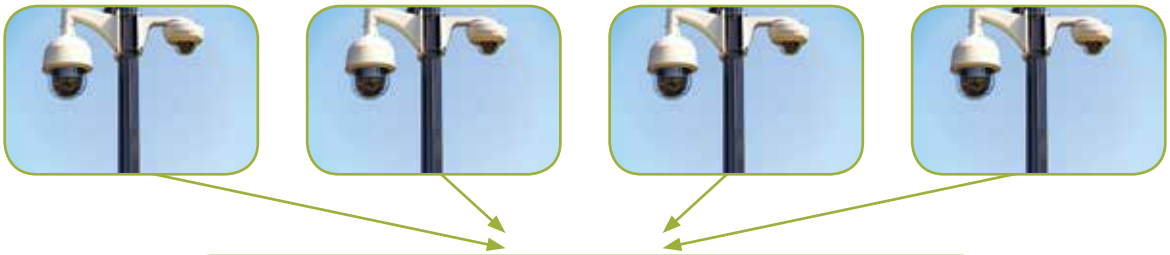

CENTRALISATION DES EQUIPEMENTS

RELAIS

CSU TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Gymnase

Les commerces

Les caméras seront de type numérique couleur, jour/nuit 0 lux, équipées d'un dispositif infrarouge.
Afin d'assurer le respect de la vie privée, elles seront réglées de façon à ne pas visionner les zones privatives. Le cas échéant, des masquages dynamiques permanents seront réalisés sur chaque caméra le nécessitant.

LE NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le *Caillotin* de décembre 2020, nous vous informions que la Commission Technique, et plus précisément un comité de pilotage, travaillait sur la construction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir le nouveau restaurant scolaire.

Durant l'année 2021, le comité de pilotage a travaillé sur les première et deuxième phases du projet, celui-ci en comportant quatre.
Ces phases seront présentées à l'ensemble de la Commission Technique puis au Conseil Municipal qui validera ces deux étapes essentielles à l'avancement du projet.

PHASE 1

Etat des lieux et préprogramme.

- Etat de lieux et analyse des contraintes règlementaires.
- Audit fonctionnel permettant le recueil des besoins.

Etudes de faisabilité :

- Proposition de différentes hypothèses susceptibles de répondre aux besoins définis dans le projet.
- Simulation spéciale globale de l'implantation du projet sur divers terrains.
- Etat économique du projet et ratios par corps d'état.

PHASE 2

Elaboration du programme :

- Définition de l'organisation fonctionnelle des locaux.
- Spécificités techniques.
- Rédaction des caractéristiques dimensionnelles, acoustiques, thermiques du bâtiment.
- Définition des conditions d'exploitation du futur établissement.
- Définition des réglementations applicables au projet.
- Définition des contraintes temporelles, spatiales et financières du projet.

Courant 2022 nous travaillerons sur les phases 3 et 4 :

PHASE 3

Localisation du bâtiment, puis consultation d'un maître d'œuvre :

- Rédaction des documents de consultation pour l'ensemble des autres acteurs du projet.
- Examen et validation du dossier de consultation par le maitre d'ouvrage.
- Sélection du maître d'œuvre.

PHASE 4

Réalisation de la phase conception ESQ/APS/APD/DCE

- Analyse des dossiers transmis par le maître d'œuvre sur les fonctionnalités, le respect des surfaces, l'urbanisme, les caractéristiques techniques et financières.

Le coût de ce projet s'élèverait à environ 1 607 000 euros TTC.

Actuellement la conjoncture économique n'est pas favorable et le Conseil Municipal reste attentif à l'augmentation substantielle du coût des matières premières ; il suivra leur évolution dans les mois qui viennent.

Afin de préserver la distance actuelle entre l'école et la restauration scolaire, nous avons respecté un rayon dans lequel le nouveau bâtiment devra se trouver.

Le Conseil Municipal doit encore statuer sur la localisation de ce nouveau restaurant scolaire. Plusieurs secteurs ont été retenus.

UN POINT SUR LE DOMAINE SPORTIF

L'année 2021 restera bien spéciale pour notre commune et bien évidement pour le milieu associatif sportif.

Avec le décès de notre maire, Yves Rehn, et l'organisation de nouvelles élections, les projets sont restés en stand-by, notamment au niveau du foot avec l'arrosage automatique du terrain prévu depuis quelques temps sous l'impulsion d'Yves et de la commission des sports. Puis il avait été décidé de réaliser un **terrain synthétique**.

En effet, il est possible actuellement d'avoir des subventions intéressantes et les crédits qui avaient été votés pour l'arrosage pourraient être reportés sur ce nouveau projet qui n'aurait plus besoin ni d'arrosage, ni de traçage de terrain, ni de tonte.

Un nouveau conseil municipal que vous avez bien voulu élire a été mis en place en novembre 2021. De celui-ci, il en ressort la volonté de poursuivre les projets chers à Yves Rehn et à l'ancienne équipe municipale. Le terrain synthétique en fait partie et déjà notre nouvelle commission travaille sur ce projet.
Il convient d'obtenir un maximum de subventions, de mettre en place le dossier technique, conjointement avec la section foot, de se renseigner sur les différents types de terrains synthétiques existants et d'aller vite, sans toutefois bâcler ce dossier important.

Pour cette nouvelle année qui a débuté, notre commission vous souhaite à tous une bonne année 2022, avec la meilleure santé possible et avec l'espoir qu'on avait début 2021, de revenir le plus tôt possible à une vie à peu près normale.

Patrick MELCHERS

BON APPETIT LES ENFANTS !

La restauration est un service important que la commune de Rosières met à disposition des enfants scolarisés et (ou) fréquentant l'accueil de loisirs.

Savez-vous qu'en moyenne, 200 jeunes déjeunent chaque jour dans les locaux dédiés situés dans l'enceinte de la salle des fêtes ?

Face à la crise sanitaire et pour respecter la distanciation et le non brassage des classes, les enfants déjeunent dans la salle des fêtes réaménagée à cet effet.

Deux services sont organisés :

- le premier, de 12h à 12h45, accueille les petits, les CP et les CE1,
- le second, de 13h à 13h45, restaure les CE2, les CM1 et les CM2.

Le nombre croissant de repas préparés et la configuration actuelle des locaux ont conduit la municipalité à travailler sur un projet de réalisation d'un nouvel espace de restauration, opérationnel à l'horizon de septembre 2024.

Une équipe fortement mobilisée

Le service de restauration, c'est une équipe de 13 personnes diplômées et formées, encadrée par une directrice et une directrice-adjointe, qui œuvrent tous pour le bon déroulement des repas et assistent les plus petits (toutes les viandes sont coupées en petits morceaux).

Mais qui se cache derrière cette organisation bien rodée ?

Un chef cuisinier et la société API restauration : Nicolas CADET, chef cuisinier, confectionne sur place l'ensemble des repas à partir des denrées alimentaires commandées à API restauration. Tout est confectionné sur place avec l'aide ponctuelle d'une personne supplémentaire sur les temps de préparation.

Les menus sont proposés par une diététicienne d'API, dans le respect d'un plan alimentaire.
Une commission des menus (le chef cuisinier, API restauration, la directrice du service jeunesse et une de ses collaboratrices, l'élu(e) en charge de la jeunesse, ainsi qu'un représentant des parents d'élèves) examine les projets de menus des prochains mois, en veillant particulièrement à la diversité des plats proposés, à leur bon équilibre mais aussi, sans abus, au rajout des petits plats préférés de nos écoliers (beurk ! les blettes et les navets ; miam ! les frites et la crème au chocolat).
Elle prend en compte les demandes de petit matériel de cuisine ; par exemple, en cette période hivernale, des bols à soupe (qui est excellente aux dires des enfants) seraient les bienvenus.

A noter qu'en parallèle des menus classiques, sont proposés des menus végétariens pour les

L'équipe de restauration pour les classes maternelles

L'équipe de restauration pour les classes élémentaires

Retrouvez les menus classiques et végétariens sur le site internet de la commune **https://www.commune-rosieres10.fr - Onglet « Enfance, Jeunesse » puis « La restauration scolaire »** Et sur l'application IntraMuros

enfants des familles qui en font la demande ou pour tous quelquefois. Le service de restauration anticipe ainsi l'application de la loi EGalim sur l'alimentation, qui prévoit, entre autres, l'obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire à l'horizon 2022.

Ainsi, tout un petit monde, accompagné par la municipalité, œuvre au quotidien pour que les enfants bénéficient de repas équilibrés, goûteux et dans les meilleures conditions possibles. Ce qui fait dire aux enfants :
« *En fait, la cantine, c'est plutôt bien ! On y mange avec ses copains ! Miam ! Du poulet ! (même si c'est un veau marengo, ou un sauté de bœuf à la provençale, pour les enfants, c'est du poulet !) Et puis les dames à la cantine, elles nous surveillent, elles ont l'œil... mais elles sont gentilles quand même !* ».

Et à Noël, il y a le menu en habit de fête que nous vous laissons découvrir...

2021, UNE ANNÉE TRÈS FLEURIE

Rosières a renoué avec bonheur en 2021 avec le Concours des Maisons Fleuries

Annulé en 2020 pour cause de crise sanitaire, le concours a été relancé au printemps 2021. Les Caillotins ont une fois de plus démontré leurs talents et leur créativité pour embellir leur cadre de vie et renforcer l'esprit « du bien vivre ensemble » à Rosières.

29 participants ont concouru. Le jury, composé d'élus et de professionnels du secteur, a dressé un palmarès de 16 lauréats.
Une cérémonie officielle de remise des prix, reportée en 2022, clôturera cet évènement qui a vocation à se renouveler les prochaines années.

La commune conserve ses 2 fleurs

Autre évènement fleuri pour Rosières qui a accueilli en juillet 2021 **le jury régional des villes et villages fleuris**, chargé du réexamen périodique (tous les 3 ou 4 ans) du classement des communes concernées par ce label.
Après un échange très professionnel sur les pratiques de la commune et une écoute attentive des conseils prodigués, le jury a effectué un tour de ville où il a pu notamment constater une extension conséquente de la commune (son dernier passage remonte à 4 ans) et une zone de végétation dense et variée sur le site de la Technopole.
Il a marqué un intérêt tout particulier pour le site du château, ses abords et sa mise en valeur patrimoniale, le cœur et les entrées de ville et leurs beaux massifs colorés et l'entretien des sites sportifs de proximité.

Au terme de ses délibérations, le jury régional, réuni en septembre dernier, a décidé de maintenir notre commune dans son classement « **Villes et villages fleuris 2 fleurs** ».
Ses félicitations pour ce maintien s'adressent en particulier aux **services techniques municipaux** qui, malgré une année climatique compliquée (fortes pluies), ont participé pleinement à l'embellissement et à l'attractivité de notre commune.

Quoi de plus agréable pour clore ce retour fleuri 2021 que de glisser au cœur de ce bouquet estival, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Françoise POINSENOT

CLASSE DE NEIGE DE JANVIER 2022

Mardi 11 janvier, dès 9 heures, 27 élèves sont partis en classe de neige pour un séjour du 11 au 21 janvier.

Direction le chalet « Les moineaux » à Bellevaux en Haute-Savoie, situé à 20 km de Thonon-les-Bains, petit village savoyard perché à 900 m d'altitude qui possède deux stations de ski alpin.
Les enfants sont partis en compagnie de leur enseignante et seront encadrés tout au long du séjour par des animateurs spécialisés.

Au programme de la classe de neige : classe le matin, et l'après-midi : ski, excursions (visites ferme pédagogique, musée de Bellevaux), animations (tourneur de bois, veillées dont une avec conteuse). A la fin du séjour du ski : tests et remise d'insignes. Chaque soir, les parents sont informés des activités de la journée via un blog.

Ce séjour, qui intervient à la fin d'un cycle scolaire avant l'entrée au collège, s'avère très positif pour les enfants et les enseignants. Bien au-delà de la pratique du ski et de l'initiation pour certains, il renforce le climat de confiance entre l'enseignant, ses élèves et les familles, et participe largement à la cohésion sociale du groupe.

Nul doute que cette classe de neige tissera encore une belle histoire qui marquera une étape dans la vie des enfants et de l'établissement scolaire.
Les classes de neige sont une tradition à Rosières depuis 1972. Seule l'année 2021 n'a pu être organisée pour cause de Covid 19. Rendez-vous dans le prochain *Caillotin* pour vous relater les aventures vécues durant le séjour !

« Ronaldo, Messi et Mbappé » prêts à dévaler les pistes !

Mesures sanitaires : tous les enfants disposaient d'un test négatif réalisé le jour du départ.

Une infirmière de l'Éducation nationale avait sensibilisé les enfants à la pratique des autotests.

DES CAPTEURS DE CO_2 DANS LES CLASSES

Pendant les vacances de Noël, les services techniques municipaux ont installé des capteurs de CO_2 permettant de mesurer la concentration de dioxyde de carbone dans chacune des classes du groupe scolaire Fernand Vigneron.

Ces capteurs répondent aux recommandations préconisées dans la lutte contre le coronavirus et à la volonté de la municipalité de protéger les jeunes Caillotins. Leur fonctionnement est simple. Trois diodes de couleurs différentes renseignent sur la concentration de dioxyde : vert, tout va bien ; orange, seuil d'avertissement et il convient de faire circuler l'air dans la pièce ; rouge, le taux de dioxyde est supérieur ou égal à 1500 ppm, une alarme sonore retentit pour signaler qu'il faut ouvrir en grand les fenêtres !

Un détecteur a également été installé dans la salle commune de la résidence seniors Sainte-Madeleine.

CADRE DE VIE DES CAILLOTINS

Avec le nouveau Conseil municipal, élu en novembre dernier, une nouvelle commission des **affaires sociales, de la communication, du cadre de vie et de la sécurité des biens et des personnes** a été créée.

Son objectif est le bien-être des Caillotins et le bien-vivre dans un environnement agréable. Les projets pour 2022 seront proposés en commission dès ce début d'année. Rendez-vous dans le prochain *Caillotin* pour vous les présenter. Les membres de la commission se joignent à nous pour vous souhaiter une très bonne année 2022 !

Michel Oudin
Nadège Levain-Laurenceau
Béatrice Henry

ILLUMINATIONS DE NOËL

Comme chaque année, dès début décembre, nos agents municipaux n'ont pas ménagé leurs efforts pour embellir notre commune durant la période des fêtes.
Merci aux bénévoles qui ont participé à l'installation des décors du parvis de la mairie.

Quel plaisir de déambuler dans les rues de Rosières pour découvrir les décorations de la commune, mais aussi celles de Caillotins qui sont de plus en plus nombreux à parer leurs maisons de décorations lumineuses !

A l'instar du concours des maisons fleuries, pourquoi ne pas organiser un **concours des maisons de Noël** pour l'hiver prochain ? A suivre...
La caserne de gendarmerie Oger a, quant à elle, déjà organisé son concours dont voici le lauréat 2021.

Les grands moyens sont déployés.

Avant l'installation, il faut démêler !

Noël à la gendarmerie
Crédit photo A. Maury - Est Eclair

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Une borne équipée de deux prises de rechargement pour véhicules électriques a été installée sur la Place Charles de Gaulle (parking de la mairie) fin décembre.
L'accès aux socles de prises et au service de recharge se fait après identification de l'usager :

- pour un utilisateur régulier (abonné) par badge délivré après inscription ;
- pour un utilisateur occasionnel : avec un smartphone en scannant le QR code présent sur le point de charge et en achetant le nombre d'unités de charge souhaitées par paiement bancaire.

Les tarifs :
Utilisateur abonné : 1 € l'unité
Utilisateur occasionnel : 1,50 € l'unité.
Une unité permet d'obtenir 6 kWh de charge correspondant à environ 20 minutes en charge accélérée.
Plus d'informations sur le site du Syndicat départemental d'Energie de l'Aube **https://chargelec.sde-aube.fr/**

ÉLECTIONS ET INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En 2022, deux scrutins nationaux auront lieu :

- L'élection **présidentielle**, les **dimanches 10 et 24 avril**.
- Les élections **législatives** pour élire les députés, les **dimanches 12 et 19 juin**.

Pour pouvoir voter lors de ces élections, vous devez vous inscrire sur les listes électorales :
Élection présidentielle : jusqu'au **2 mars** sur le site www.service-public.fr ou en mairie par formulaire jusqu'au **4 mars**.
Élections législatives : jusqu'au **4 mai** sur le site www.service-public.fr ou en mairie par formulaire jusqu'au **6 mai**.

DÉPLACEMENT EN BUS POUR FAIRE SES COURSES

La Municipalité a mis en place un service gratuit de bus pour emmener les personnes âgées faire leurs courses dans un supermarché.

Tous les vendredis matin,
un bus transporte les aînés en direction de l'Intermarché Rives de Seine à Saint-Julien-les-Villas.

Le départ se fait à 8h45 place de la mairie pour un retour à 11h00.

Un agent du service social ainsi que quelques bénévoles les accompagnent.

DÉPLACEMENT EN VOITURE PARTICULIÈRE DE LA COMMUNE

Une voiture particulière conduite par un agent du service social peut vous conduire à vos rendez-vous médicaux ou pour faire une course urgente (médecin, kinésithérapeute, dentiste, pharmacie). Ce service est offert aux seniors, aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes plus jeunes à mobilité réduite temporaire et n'ayant aucun moyen de transport.

L'hospitalisation et la sortie d'hospitalisation ne sont pas pris en charge par ce service.

- **Renseignements en mairie ou par téléphone au 03.25.82.48.00**

COVID 19 VACCINATION

Le CCAS a apporté son aide aux aînés de la commune de 75 ans et plus pour la 3ème dose de vaccination contre le Covid 19.

317 aînés ont été contactés afin de mesurer les besoins de chacun d'entre eux et d'y apporter une réponse adaptée. Une organisation a été mise en place pour les personnes plus isolées ou n'ayant pas de moyens pour accéder à la prise de rendez-vous et, pour certains d'entre eux, assurer leur transport jusqu'au centre de vaccination.

27 rendez-vous ont été pris et **12 personnes ont été transportées** par les membres du CCAS.

COLIS DES AÎNÉS

Les 15, 16 et 17 décembre derniers, **484 colis** ont été remis aux aînés de la commune dans la salle Ninet, par le Maire, Arnaud Raymond, les Conseillers municipaux, les membres du CCAS ainsi que des bénévoles.
Un portage de colis à domicile a été effectué le 18 décembre après-midi aux personnes à mobilité réduite ou à défaut de moyen de transport.

Les habitants de la Résidence Sainte-Madeleine, quant à eux, ont reçu leur colis, également à domicile. Chaque colis était composé de produits alimentaires de consommation courante.
En outre, des produits plus luxueux (champagne, chocolats, miel d'un producteur local...) complétaient agréablement le contenu, le tout présenté dans un coffret de couleur marron glacé.

La municipalité remercie les bénévoles pour leur participation active dans la distribution des colis.

LE CHÂTEAU DE ROSIÈRES

Il apparait très clairement d'aussi loin que l'on puisse remonter, que Rosières-près-Troyes n'a longtemps existé qu'à travers son château.

Les dates précises des fondations du château et du village sont incertaines, mais d'après l'historien Courtalon, le village serait réellement né en **1520**, autour du domaine.

Le château, quant à lui, existait déjà en **1201** et était bâti dans une zone marécageuse. Il y avait très peu d'habitations autour. A cette époque, il était sous domination de Guillaume 1er de Rosières qui était vassal du Comte de Champagne. A sa mort en **1249**, et jusqu'en **1252**, c'est son fils Thibaud III qui reprit la seigneurie avec pour coseigneurs ses frères, Guillaume II et Thomas de Rosières.

S'ensuivent de nombreuses **successions** et **ventes**.

En **1521**, le château subit une modification car François 1er, alors roi de France, déclare la seigneurie « franc-alleu »[1] avec droit de haute et basse justice, et établissement d'un pont-levis levant et baissant avec chaînes de fer.

Le **8 mars 1656** le domaine trouve officiellement et légalement un nouveau propriétaire en la personne de Samuel Guichon, receveur général des rentes de la ville de Paris

L'ère des Guichon à Rosières sera une période faste pour le village car ce dernier connaîtra alors un important goût pour les fêtes et les distractions des gens de la cour du roi. Ainsi se succédèrent au château diverses personnalités bien connues comme **Boileau**, les frères **Perrault** et le fils de **Jean de Lafontaine**, ainsi que ce dernier qui y demeura et y travailla. Le lieu était réputé pour ses distractions

et son calme, si bien que **Charles Perrault**, époux de Marie Guichon, inspiré par l'environnement du château, ne put s'empêcher d'écrire une épître[2] sur la chasse à Rosières.

Le château resta au sein de la famille Guichon jusqu'en **1733**. Puis ce fut ce que certains appelèrent « la valse des propriétaires » jusqu'en **1766** quand Louis-Nicolas Berthelin, que l'on surnomma « Berthelin de Rosières » entra dans le domaine en tant que nouveau propriétaire.
Vint ensuite la Révolution française et le château, comme beaucoup de monuments alors en France, fut déclaré « bien national ».

Se succédèrent une nouvelle fois bon nombre de propriétaires et c'est en **1822** que le château retrouve tout son faste de l'époque grâce à son nouveau propriétaire, Jean-Baptiste Arson, homme de fête et de goût. Le château se distingue alors pour la beauté de ses jardins dits « à la française », rappelant les jardins de Versailles dessinés par Le Nôtre.

Les archives de l'époque font mention de la vente des produits du château, encore de mise en **1913**, et notamment de la culture de rosiers. Mais il poussait aussi en ces terres, des fruits et légumes si gros et si goûteux qu'on se pressait de toute la France pour visiter « *le domaine aux mille couleurs et parfums* ».

En **1923**, le commandant Louis Joseph Reynard-Lespinasse, membre résidant de la société académique de l'Aube, achète le château. Sa veuve le revendra en **1933** à M. Pomez Jolly dont les descendants vivent toujours au château.

Le château actuel présente plusieurs périodes de construction : la porte d'entrée avec rainure du pont-levis date du XVIe siècle et d'autres éléments architecturaux datent des XVIIe et XVIIIe siècles.

Entouré d'un parc boisé traversé de canaux, l'édifice présente l'intérêt d'avoir conservé, sur son terre-plein rectangulaire entouré de douves, la juxtaposition traditionnelle des bâtiments d'exploitation agricole et des bâtiments seigneuriaux.

L'allée d'accès traverse un intéressant pavillon, celui de Claude Perrault, orné de hautes chaînes de pierre appareillées à refends et de consoles rappelant les mâchicoulis. En dépit de profonds remaniements, le logis a conservé de grandes lucarnes Renaissance en pierre et un pavillon abritant la chapelle.

A droite se développe une longue aile du XVIIIe siècle, dotée d'une suite d'arcades et d'un fronton armorié ; à gauche, au-delà du colombier polygonal, se succèdent d'anciens bâtiments agricoles, flanqués, comme les logis, de pavillons d'angle en saillie sur les douves.

Le château est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis **1926**. Propriété privée, il ne se visite pas.

1. Terre libre de tous devoirs féodaux
2. Lettre écrite en vers
Crédits photos : M. OUDIN et A. et M. BAILLY

25e ANNIVERSAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE (1996-2021)

Après deux ans d'absence dans la salle des fêtes de Rosières, quel plaisir de retrouver notre fidèle public pour fêter ensemble le « **25e Anniversaire de l'Ecole de Musique de Rosières-près-Troyes** », le samedi 27 novembre dernier.

CRÉATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de Rosières-près-Troyes, fondée en septembre 1996 sous l'impulsion de M. Jacques RIGAUD, Maire de Rosières-près-Troyes et de son conseil municipal, avait pour objectif la création d'un orchestre d'harmonie, dans le cadre d'une dynamique culturelle nécessaire à l'épanouissement artistique des enfants de la commune.
A l'issue de la présentation de ce projet adopté à l'unanimité lors du conseil municipal de juin 1996, il m'a confié la tâche de le mettre en œuvre avec l'aide de M. Michel OUDIN, maire-adjoint et de Mme Claude GOSSELIN, ancienne directrice de l'école primaire de Rosières, afin d'accueillir les futurs élèves dans les meilleures conditions.

À CE JOUR

Plus de 500 élèves ont suivi les cours de notre école dont 400 en formation instrumentale.
Ce projet continue à porter ses fruits puisque plus de 100 élèves sont inscrits chaque année aux nombreuses disciplines musicales proposées.
Actuellement, 150 personnes, professeurs, élèves et musiciens, participent aux différentes activités de l'école de musique.
L'encadrement est assuré par 9 professeurs occupant les locaux du Centre culturel de Rosières, du lundi au samedi et parfois même le dimanche matin pour les répétitions générales de l'Orchestre d'harmonie.

Lors du concert du 25e anniversaire, 60 musiciens étaient présents sur scène, dont 45 issus de notre école de musique.
Pour la première fois depuis la création de l'orchestre d'harmonie, 18 musiciens ont intégré l'orchestre, dont 14 issus des classes d'orchestre (voir page 26).

Une mention toute particulière à tous ces jeunes musiciens qui ont admirablement assuré leur prestation pour leur premier concert.

UNE GRANDE SATISFACTION

Plus de 80 % des élèves de notre école de musique étaient présents à ce concert, soit sur scène au sein du grand orchestre, soit en spectateurs accompagnés de leur famille, prouvant ainsi l'intérêt qu'ils portent à leur école.
La qualité de ce concert ne peut que valoriser notre enseignement et encourager les familles à inscrire leurs enfants à la prochaine rentrée scolaire.

HOMMAGES

J'ai souhaité rendre hommage à deux amis disparus, qui ont marqué notre école de musique.
D'abord, M. Pierre Guillaumot, notre présentateur qui nous a accompagnés depuis la création de notre orchestre d'harmonie en 2000 jusqu'en 2011.
Ses prestations, très appréciées du public et des musiciens, donnaient une dimension particulière grâce à ses talents de narrateur.

En août dernier, notre maire, M. Yves Rehn, nous a quittés subitement laissant sa famille et ses amis dans une grande douleur. Depuis son élection, Yves était un fervent défenseur de notre école de musique.
Nous étions en contact permanent pour mettre en place les moyens indispensables permettant d'améliorer les conditions de nos activités musicales et de conserver le dynamisme de nos deux structures, école de musique et orchestre d'harmonie. Que d'actions réalisées en si peu de temps, dont le premier concert en plein air, le samedi 26 juin dernier, sous le préau de l'école Fernand Vigneron, Yves faisant publiquement l'éloge de notre orchestre d'harmonie.
Ce fut un grand moment de bonheur et, malheureusement, notre dernière rencontre.

LE CONCERT

Par la qualité de leurs prestations lors de ce concert, tous les musiciens leur ont rendu hommage en leur dédiant le 2ème mouvement du concerto n° 21 de Mozart, magistralement interprété par Stéphanie Coiteux, accompagnée par l'orchestre d'harmonie.
Au cours de ce concert, tous nos solistes nous ont enchantés par leur interprétation :
Au piano, Tim Dhôtel, âgé de 8 ans et les sœurs Marine et Manon Michel, élèves de Stéphanie Coiteux, Jean-Guy Braux, cor d'harmonie, Sylvie Denjean, clarinette, Olivier Boutet, flûte, Stéphanie Coiteux, piano, tous les quatre professeurs à l'école de musique de Rosières, et Emmanuel Dhôtel, violon.
A l'issue du concert, de chaleureux applaudissements ont remercié tous les musiciens de l'orchestre, marquant ainsi cet heureux retour dans la salle des fêtes.

Alain Thiéry
Directeur de l'école de musique et de l'orchestre d'harmonie de Rosières-près-Troyes.

Crédits photos : Anne Maury, K'Mille, Emmanuel Dhôtel.

Légende de haut en bas et de gauche à droite :
- *Tim Dhôtel*
- *Marine et Manon Michel*
- *Jean-Guy Braux*
- *Sylvie Denjean*
- *Olivier Boutet*
- *Stéphanie Coiteux*
- *Emmanuel Dhôtel*

PROCHAIN CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE
SAMEDI 4 JUIN 2022

À LA SALLE DES FÊTES DE ROSIÈRES, À 20H30
« 22e ANNIVERSAIRE DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE ROSIÈRES-PRÈS-TROYES »

PROGRAMME
(Sous réserve de modifications)
- **Ouverture d'Orphée aux Enfers** (*Jacques Offenbach*)
- **Les feuilles mortes** (*Prévert/J Kosma*) *Soliste, Lara Richard, trombone*
- **Concerto pour trompette** (*Alexander Arutunian*) *Soliste, Emmanuel Collombert, trompette*
- **Pirates des Caraibes** *(Klaus Badelt)*
- **Danzon n°2** *(Arturo Marquez)*
- **Sparkling Drums** *(Ted Huggens) Soliste, Thiérry Bonneaux, batterie*
- **Le Bal des Trompettes** *(Maurice Faillenot) Solistes, Emmanuel Collombert et Philippe Cocu, trompette*
- **Danse hongroise n° 5** *(Johannes Brahms)*

RÉCOMPENSES AUX MUSICIENS

LE DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021

La Confédération Musicale de France, à laquelle est affiliée l'école de musique de Rosières-près-Troyes, a mis en place une large palette de distinctions destinées à saluer la fidélité et l'implication des membres, ainsi que la Fédération musicale Aube Haute-Marne.

Ces récompenses reconnaissent la qualité et les mérites de ses adhérents les plus investis et leur remise se fait le plus souvent dans le cadre d'une fête bien particulière comme la Sainte-Cécile.

Les médailles sont accompagnées d'un diplôme.

Cette remise de récompenses, prévue en 2019, a été reportée à cause de la crise sanitaire et a enfin eu lieu le dimanche 28 novembre 2021, à la salle des fêtes de Rosières, en présence de M. Arnaud Raymond, maire de Rosières-près-Troyes, M. Michel Oudin et Mme Béatrice Henry, maires-adjoints, Mmes Afifa Rehn et Valérie Ruinet, conseillères municipales, ainsi que les familles des musiciens concernés.

Musiciens récompensés :

Diplôme de la Fédération Musicale Aube Haute-Marne pour 5 ans de présence : *Hugo Lecart, Nicolas Senol, Chloé Laurenceau, Marine Michel, Juliette Ortiz, Sylvie Noyer, Bruno Gauthier, Michaël Henrion, Marie-Hélène Ortiz.*

Médaille de bronze de la Fédération Musicale Aube Haute-Marne pour 10 ans de présence : *Julien Faas, Matthieu Davenel, Claude Moreau.*

Médaille d'argent de la Fédération Musicale Aube Haute-Marne pour 15 ans de présence : *Lydie Ballot, Elodie Dhôtel, Yves Guérin, Stéphanie Coiteux.*

Médaille de bronze de la Confédération Musicale de France pour 20 ans d'activité musicale : *Olivier Boutet, Christian Lejeune, Patrice Millet, Sylvain Ballot.*

Médaille d'argent de la Confédération Musicale de France pour 30 ans d'activité musicale : *Francis Perrin, Jérôme Thiéry.*

Médaille d'or avec étoile de la Confédération Musicale de France pour 50 ans d'activité musicale et Médaille d'or avec Palme pour plus de 35 ans de direction d'orchestre d'harmonie : *Alain Thiéry.*

Félicitations à tous ces musiciens pour leur dévouement au sein de l'orchestre d'harmonie de Rosières.

LES MUSICIENS DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE ROSIÈRES

SAISON MUSICALE 2021-2022

Flûte : Olivier BOUTET, Stéphanie COITEUX, Alexyane DARNAUD, Lise GUERIN, Yves GUÉRIN, Chloé LAURENCEAU, Pauline MILLON, Sylvie NOYER, Juliette ORTIZ, Marie-Hélène ORTIZ, Léa TSCHAMBSER*

Clarinette : Valentine BOURY-BATTELIER, Yves CHRÉTIEN, Sylvie DENJEAN*, Julien FAAS, Pascal GRÉCO, Eva JONIAUX, Lucile KOWALYSZYN*, Marie LAMOTTE, Elise MILLON*, Perrine MOUGEL*, Anastassia REYGNIER, Emma VALENTIN

Clarinette-basse : Sophie RENAUDOT, Timéo ROBIN-MATHIEU

Saxo-alto : Lydie BALLOT, Juliette BERTRAND, Constant DEFONTAINE, Michaël HENRION, Hugo LECART, Ethan MARCHAIS, Cyprien PELLECUER, Philomène PELLECUER*, Lénaëlle ROUSSEAU

Saxo-ténor : Michel BRIDON, Matthieu DAVENEL, Bruno GAUTHIER

Saxo-baryton : Sylvain BALLOT

Trompette, cornet : Tim DHÔTEL*, Rebecca DUBREUIL*, Victor GIRARD, Augustin GLOBIG*, Jobin HANDY, Lola JONIAUX*, Nicolas KOLUDZKI, Francis PERRIN

Bugle : Claude BELLEGY

Cor : Jean-Guy BRAUX*, Gilles DEBARD-OUDOT*

Trombone : Cassandre BRAUX*, Achille DOMINGO*, Killian FRANCOIS-SIMON*, Luc GARDAN*, Patrice MILLET, Lara RICHARD

Basse : Christian LEJEUNE

Contrebasse : Jean-Luc HENRION

Percussions : Yanis AUJARD-ARMATA*, Orphéas PAPASPYROS*, Nicolas SENOL, Jérôme THIÉRY

Piano : Stéphanie COITEUX

**Nouveaux musiciens*

Textes : *Magali RICHARD-THIERY et Pierre GUILLAUMOT*

Présentation : *Magali RICHARD-THIERY*

Administration générale : *Michel OUDIN, Alain THIÉRY.*

Equipe technique : *« TEMPO PRIMO » Emmanuel DHÔTEL, Eric ORTIZ, Thierry ORTIZ, Hugo THIÉRY, Jérôme THIÉRY*

Avec la participation des services administratifs et techniques de la commune de Rosières-près-Troyes.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE 103e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE CÉLÉBRÉ DANS LA DIGNITÉ

« A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée… ».

Pour célébrer ce 103e anniversaire de l'Armistice de la guerre de 1914-1918, une cérémonie en petit comité a eu lieu devant le monument des Combattants.

Arborant les Bleuets de France, Michel Oudin, faisant fonction de Maire, Arnaud Raymond, Maire-adjoint, des représentants de l'armée de l'air et de l'armée de terre, Maurice Boulez, Président de la section des anciens combattants, Roger Gosselin, Vice-président, Jean Lamorlette, porte-drapeau, ont rendu hommage à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Pays. Lors du message de Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, un hommage était rendu à Hubert Germain, ultime compagnon de la Libération. Message qui était suivi de la lecture des noms des soldats morts pour la France durant cette année écoulée.
Après le dépôt des gerbes et la traditionnelle minute de silence, la cérémonie s'est achevée par « La Marseillaise » entonnée par tous les participants.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents

Nous étions pleins d'espoir à l'aube de cette année 2021… Et nous l'avons terminée avec les mêmes problèmes.
Que nous réserve 2022 ?
Organiser un voyage, un repas, des manifestations… devient un casse-tête qui freine les meilleures volontés.
Rester en bonne santé étant prioritaire, respectons les gestes barrières, les consignes et mettons tous nos espoirs sur 2022.
Nous pensions organiser la galette des rois courant janvier et notre assemblée générale en février… nous agirons en fonction des évènements et nous vous informerons le plus vite possible.
A toutes et à tous, je présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année : santé, bonheur et la joie de retrouver ces moments d'amitié qui nous rassemblent et qui nous redonnent le moral.

Bonne et heureuse année 2022 !

Maurice Boulez

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN AFRIQUE DU NORD

Dimanche 5 décembre, une cérémonie était organisée au monument des combattants pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie
Une cérémonie sous la pluie et dans le froid réunissant Michel Oudin, Premier Maire-adjoint représentant la mairie, Maurice Boulez, Président des anciens combattants de Rosières, Roger Gosselin, Vice-président, Roland Fournier, Président des anciens combattants de Saint-André-les-Vergers, Jean Lamorlette et M. Viardin, porte-drapeaux et M. Mouzon, ancien combattant de Saint-André.
Il fut donné lecture des messages de l'Union des combattants et de Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Un dépôt de gerbes et une minute de recueillement ponctuaient la cérémonie qui se terminait par la Marseillaise entonnée par les participants.
Cette cérémonie marquait le 60e anniversaire, anniversaire qui sera « *celui du dialogue et de l'apaisement entre les différentes mémoires de la guerre d'Algérie* ».

CLUB DES AMIS DE ROSIÈRES

Que dire de cette année 2021 qui se termine ?

Nous qui espérions tant que ce virus disparaisse, nous voici toujours confrontés à ce mal qui nous complique beaucoup la vie !
Mais soyons positifs, grâce aux vaccins et aux gestes-barrière, nous avons pu faire quelques voyages, nous retrouver le jeudi au grand bonheur de certains et également reprendre la marche le mardi.
En juillet, première sortie du Club au Plan Incliné de St Louis Arzviller (Moselle), très impressionnés par cet ouvrage unique en Europe. Belle journée de retrouvailles.
En octobre, 43 personnes ont participé à la journée gastronomique dans l'Yonne, agrémentée de bonnes dégustations de saumon fumé et de crémant de Bourgogne, suivies d'une visite guidée de la ville d'Auxerre.
Toujours en octobre, un magnifique voyage au Monténégro qui, après bien des péripéties, a pu se dérouler dans de bonnes conditions. Les 33 voyageurs sont rentrés heureux et satisfaits de cette belle aventure.

Maintenant, en espérant que 2022 nous le permette, voici nos prévisions :

- **23 janvier :** Déjeuner-spectacle au Moulin Rouge
- **16 février :** Journée publicitaire aux Arts Forains
- **du 8 au 10 mars :** 3 jours à Morzine
- **17 mars :** jeudi cinéma
- **27 avril :** salon Florissimo à Dijon
- **18 mai :** Visite du château de Breteuil en vallée de Chevreuse
- **du 7 au 12 juin :** Séjour à Kerjouanno dans le Morbihan
- **5 juillet :** Voyage surprise
- **courant septembre :** Séjour aux « Cinq Terres » en Italie (6 jours)
- **12 octobre :** visite insolite de Troyes avec déjeuner
- **20 novembre :** Pièce de théâtre à Paris

Beaucoup de diversité en perspective avec l'espoir de pouvoir les réaliser !

Je vous souhaite de passer du mieux possible cette nouvelle année en prenant soin de vous.

BONNE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS.

Martine YOVANOVITCH

Pour tous renseignements, contactez :

- **Martine YOVANOVITCH**
au **06 79 80 21 11**
- **Roger PARIGOT**, responsable de la marche, au **03 25 41 86 01**
- **Site Internet :**
https://lesamisderosieres10.jimdofree.com/

Visite de Dubrovnik

Visite d'une cave de crémant

Voyage au Monténégro

ATELIERS INFORMATIQUES

Vous souhaitez vous initier à l'utilisation des outils informatiques ou vous perfectionner ?
Le Club des Amis de Rosières propose à ses adhérents un atelier informatique **tous les vendredis de 9h30 à 11h00**, dans la salle socio-culturelle (derrière le bureau de poste).
Vous y apprendrez à **bien utiliser votre messagerie** (envoi en Cc, Cci, groupe, reconnaître un message frauduleux, savoir utiliser un lien…), **ranger et organiser vos documents** (création de dossiers, sous-dossiers, télécharger et ranger la pièce jointe…), **utiliser les outils de bureautique** (traitement de texte pour faire une lettre type, des cartes personnalisées ; tableur pour réaliser des tableaux de comptes par exemple…) **classer et retoucher vos photos numériques**…
Un second atelier, organisé **les lundis de 14h30 à 16h00**, vous guidera dans l'utilisation des réseaux sociaux (**WhatsApp, Facebook,** …) sur vos smartphones et tablettes, l'utilisation de **Skype, FaceTime**, de l'application **IntraMuros** choisie par la commune de Rosières pour informer ses habitants, les **démarches administratives** (Impôts, cartes grises, …), **Doctolib**, etc.
Si vous êtes intéressé(e), il vous suffit de réserver votre place (6 personnes par atelier) auprès de **Simone Bochatay, au 06.16.90.57.94.**

PARENT'HOUSIASME

Après un an et demi de pause pour raisons sanitaires, les bénévoles de *Parent'Housiasme* sont heureux d'avoir pu reprendre l'organisation des vide-greniers en cette fin d'année 2021.
Celui du 28 novembre 2021, organisé dans le respect des contraintes sanitaires, a pu compter sur la mobilisation de nombreux parents et exposants avec le soutien de l'équipe municipale. Merci à tous !
Depuis l'année dernière, *Parent'Housiasme* organise également des ventes de chocolats en fin d'année et au printemps. Lors de la vente organisée en cette fin d'année 2021, de nombreuses familles ont passé commande, contribuant ainsi à son succès.
Ces actions vont ainsi permettre un soutien aux différents projets de l'école (visites, événements sportifs, voyages de fin d'année…) dirigée par Mme Roukos, que nous remercions pour sa disponibilité.
Parent'Housiasme vous donne rendez-vous en 2022 pour un prochain vide-greniers que nous espérons organiser au printemps.
Suivez notre actualité sur la page facebook :
Parent'Housiasme
Très bonne année 2022 !

L'équipe de Parent'Housiame

LES VOIX CAILLOTINES

Après une longue absence, loin des planches, « Les Voix Caillotines » ont retrouvé avec bonheur leur public lors du concert de Saint-Parres-aux-Tertres, dimanche 28 novembre dernier. Ce fut un beau moment de partage avec la chorale « Coup d'Chœur », toujours sous la direction de Christophe ALLEGRE, et accompagnés par Alexandra RUIZ au piano, Maxime BERRUET aux percussions et Fabien PACKO à l'accordéon.
Notre chœur a eu la chance de pouvoir reprendre en septembre les répétitions du lundi soir, tout d'abord dans la salle Ninet, puis dans la salle de conférences du Lycée des Lombards, en attendant de pouvoir réintégrer notre « salle de jeux » préférée, la salle des fêtes de Rosières.

Après deux années bien difficiles, plusieurs choristes ont décidé de quitter la chorale pour passer à autre chose et nous les regrettons mais, par ailleurs, nous avons accueilli avec plaisir de nouvelles « voix » qui vont apporter un souffle nouveau.
Nous avons vite retrouvé l'envie, non seulement de chanter ensemble, mais aussi d'interpréter dans le mouvement et l'émotion, et c'est là notre marque de fabrique, les chansons d'auteurs connus ou à faire découvrir.
Début novembre, nous avons pu remercier Christiane DUBOIS qui quitte la chorale pour s'adonner à d'autres passions (mais qui continuera à nous suivre). Christiane est à l'origine de notre chœur et en 20 ans, grâce à son enthousiasme et son dévouement, elle

a contribué au développement et à la renommée de « son bébé » « *Les Caillos* ».

Nous avions pour projet en 2020 de fêter dignement les 20 ans de la chorale : un concert de gala à Rosières et un déplacement d'un week-end en Haute-Savoie ; projets bien évidemment annulés.
Nous espérons pouvoir les fêter en 2022 lors d'un concert de gala exceptionnel accompagné de plusieurs musiciens, et nous comptons sur vous pour nous soutenir.
Vous serez informés dès que nous aurons les dates.
Tous les choristes se joignent à moi pour présenter à toutes les Caillotines et tous les Caillotins leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2022 soit plus clémente et nous permette de nous retrouver avec plus de sérénité !

Bonne année à tous !

Isabelle POTIER

Contact :
- Isabelle POTIER

06 15 91 37 06

Plus d'infos sur le site internet de la mairie de Rosières.

ROS, LE MOT DU PRÉSIDENT

La COVID-19 aura fortement perturbé le milieu associatif. Alors qu'on pensait qu'une forte amélioration allait nous permettre de reprendre nos activités, il n'en a rien été.

Toutes les sections sportives du R.O.S. ont été impactées, principalement à travers les divers championnats. L'assemblée générale du R.O.S. de la saison 2019/2020, qui aurait dû se faire en décembre 2020, après plusieurs reports, a pu finalement être tenue en juin 2021.

A noter que lors de cette assemblée générale, le trésorier, Marc COMELLI, après 18 ans de collaboration, a souhaité passer la main et c'est Romuald BERTRAND qui a pris sa succession.

L'assemblée générale de la saison 2020/2021 n'a pas pu avoir lieu en décembre 2021, et se déroulera dès que la situation sanitaire s'améliorera et qu'il sera possible d'avoir une salle.

Patrick MELCHERS

ROS
SECTION CYCLO
ENCORE UNE SAISON 2020-2021 GÂCHÉE PAR LA PANDÉMIE !

En effet, sur la quarantaine de sorties que compte le calendrier de notre fédération, moins de cinq organisations ont été maintenues. Pourtant, grâce aux brevets permanents proposés par quelques clubs, nous avons pu rouler entre collègues du ROS.
Mais nos deux organisations que sont la Randonnée du Muguet (samedi 1er mai) et la Rosarienne (dimanche 4 juillet) que nous avons renommée « Souvenir Jackie Poinsignon » n'ont pu avoir lieu. Malgré tout, les 15 cyclos que compte la section ont parcouru plus de 20 000 km.
Fin juin, quelques cyclos accompagnés de leur épouse, auxquels s'étaient joints des amis marcheurs, appréciaient un séjour en village-vacances à Erdeven en Bretagne. L'occasion de vivre de bons moments de convivialité dans cette année morose.
Si vous aimez la pratique du cyclisme, n'hésitez pas à nous rejoindre et souhaitons que

l'année 2022 soit le bout du tunnel pour qu'enfin nous puissions nous retrouver avec famille et amis.

Nos organisations programmées en 2022 :

- La Randonnée du Muguet le dimanche 1er mai
- La Rosarienne « Souvenir Jackie Poinsignon » le dimanche 3 juillet
- Les Circuits des Lacs : 5 parcours (de 60 à 170 km) réalisables tout au long de la saison.

Composition du Bureau :

- **Président :** Jean-Claude YOVANOVITCH Tél : **03 25 49 11 66**
- **Secrétaire :** Jacques CAUCHETEUX
- **Trésorier :** Jean-Michel DEJEU
- **Vice-trésorière :** Annie JONNIAUX

ROS
ESCALADE
LE MOT DU PRÉSIDENT

RENSEIGNEMENTS
Philippe ASCENSO,
Président : 06.61.21.73.33
Email : ascensop@bbox.fr
Site web :
https://sites.google.com/site/rosescalade

Nous sommes très heureux d'avoir retrouvé une activité presque normale.
Après trois années de doutes et de ténacité, nous avons réussi à reprendre l'activité avec deux sessions, nous permettant de faire découvrir et aimer l'activité escalade au plus grand nombre.
Il est important de continuer à partager cette pratique **olympique** qui, plus qu'un sport, est avant tout une source de plaisirs. Le plaisir des mouvements, la joie de dominer « la loi de la nature » (l'apesanteur), la découverte de sensations nouvelles (le vol), la maîtrise de certaines angoisses.

L'escalade peut se pratiquer à partir de 6 ans et sans limite d'âge.
La pratique de ce sport n'exige aucune condition physique particulière. Une bonne motivation pour vaincre la peur du vide, en toute sécurité, suffira à venir nous rejoindre.

Quand :
- Tous les mercredis de 9h à 10h15 et de 14h30 à 16h

Lieu :
Les cours se déroulent :
- Sur le mur de l'UTT
- Ou, selon disponibilité, sur le mur refait à neuf du complexe sportif du Cosec (sous les gradins)

Tarifs :
ENFANTS :
- Commune de Rosières = 97 €
- Communes extérieures = 99 €
- à partir du 3e enfant = 92 €

2 séances d'initiation possibles ; à partir de la troisième séance, si le dossier complet n'est pas remis, il sera demandé 4,50 € pour chaque séance = assurance).

Les cotisations annuelles comprennent la licence à la FFME, l'assurance, le matériel (sauf les chaussons) et l'encadrement.

Les bons ACTIV + viennent en déduction dans la limite de 80 % (maxi 65 €)

ÉQUIPEMENT :
- Se munir d'une paire de chaussons d'escalade pour ceux ou celles qui en possèdent, une paire de baskets propres suffira pour les débutants(tes).

ROS
SECTION TENNIS

TOUTE L'ÉQUIPE DU ROS TENNIS VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE 2022

Cette saison 2021-2022 a bien commencé, avec des effectifs jeunes et adultes en hausse, notamment chez les féminines.

Nous avions à cœur de faire une animation tennis à l'occasion d'**Octobre Rose** dans le but de reverser les fonds à l'association troyenne « Plutôt la vie » qui aide les femmes atteintes du cancer du sein. Les tenniswomen s'étaient mobilisées. Un évènement réussi à reconduire. Bravo à toutes !!

Animation de Noël pour les petits du mini tennis et stage perfectionnement pour les plus grands avec des séances de préparation physique et des matchs libres

CONTACT :

- Freddy HELEINE (coach) : **06.29.61.74.73**
- Alexandre LABILLE (président) : **06.64.75.05.80**
- Mail : **rosieres.tennis@gmail.com**

ROS
ROSIÈRES SAINT JULIEN HANDBALL
LES GAZELLES DU RSJH

Bien parties pour se maintenir, nos joueuses de Nationale 2 continuent leur parcours vers un maintien confortable. Le Covid est bien présent, mais pour le moment, nos filles n'ont pas été impactées. L'ambition de tout un club est de gravir d'ici 2 ans l'échelon supérieur.

Pour cela il nous a fallu renforcer le collectif avec des joueuses venues d'ailleurs. La saison dernière **Ami Youm** nous a rejointes. Originaire de Marseille, passée par Plan-de-Cuques, un club de D2, elle a posé ses valises chez le voisin Sainte-Maure-Troyes en Nationale2 en 2019. Après avoir rencontré Cathy

Mayayo, attirée et convaincue par le développement mis en place et les structures des deux communes ainsi que l'engouement de tous les partenaires, elle nous a rejoints fin 2020. Le club lui a permis, grâce à son rayonnement positif, de trouver une structure pour terminer son BTS comptabilité. Après l'obtention de son diplôme, elle a été embauchée à la ville de Troyes comme comptable. Elle est devenue une joueuse importante dans le collectif, se sent bien dans notre joli département, et au fil des mois, est devenue une véritable Sancéo-Caillotine.

Ce groupe de nationale 2 est composé de 15 joueuses et s'entraine 4 fois par semaine ; à cela se rajoutent les matchs du weekend. Autant vous dire que l'investissement personnel de toutes est important, car elles travaillent ou sont étudiantes.
Si les pierres et fondations sont posées depuis quelques années, le club envisage bien d'autres choses : le haut niveau et, pourquoi pas, devenir le club phare du département, voire de l'ex région. Fort de ses 350 licenciés, ses 2 sections sportives au collège Marie Curie et au lycée Chrestien de Troyes, ses 19 équipes féminines et masculines, dont 3 équipes évoluant dans un championnat national, les ambitions sont légitimes. Le club est en entente avec le Savino Chapelain et Vendeuvre dans certaines catégories depuis plusieurs années, un moyen de rayonner encore plus. Mais surtout, le club propose différents niveaux de pratique, loisirs ou compétitions, du niveau départemental au niveau national.
Pour fonctionner le club a 4 entraineurs à temps plein, et 12 entraineurs diplômés sur les différentes catégories.

Chaque semaine et chaque weekend, l'organisation est une véritable fourmilière, où les 40 bénévoles réguliers participent à la vie du club. Buvette, tenue de table, transport, arbitrage, encadrement des équipes, logistique sur St-Julien-les-Villas, ce qui nécessite une véritable coordination. Le RSJH est ambitieux, bon nombre de partenaires nous ont rejoints, séduit par le projet d'un club qui est actif, reconnu et estimé par tous.
N'hésitez pas à nous rejoindre et si l'envie vous tente, entrez dans nos

deux chaudrons, à Rosières ou Saint-Julien-les-Villas, il y a tout le temps une petite balle avec des verts et rouges autour !

Cathy Mayayo

LE PROGRAMME DES PROCHAINES SEMAINES AU GYMNASE GANNE À ST-JULIEN-LES-VILLAS POUR LA N2

- Samedi 15 janvier 18h30 les Gazelles reçoivent Chaumont
- Samedi 22 janvier 20h30 les Gazelles reçoivent Bar-le-Duc
- Dimanche 13 février 15h00 les Gazelles reçoivent Aulnay
- Samedi 12 mars les Gazelles reçoivent Flavigny
- Samedi 2 avril **LE DERBY AUBOIS** les Gazelles reçoivent Ste-Maure-Troyes
- Samedi 9 avril les Gazelles reçoivent les Mureaux
- Samedi 30 avril les Gazelles reçoivent Koeningsmacker

LE HAND RIME AUSSI AVEC SPORT PLAISIR SANTÉ BIEN-ÊTRE !

La fédération a initié depuis quelques années l'activité ***handfit***, une version détournée de notre activité de base. Cette activité permet à tout un chacun de faire une activité dirigée sur le loisir, la santé et le bien-être. Mais au RSJH, après quelques années de gloire et de fréquentation, cette activité s'est essoufflée.

L'idée d'utiliser et de revisiter pour nos licenciés ce concept plutôt loisir, a eu des effets immédiats au sein même du club, car ouvert à tout le monde. C'est entre 20 et 30 personnes qui, dorénavant, se retrouvent **au gymnase Ganne tous les lundis soir de 19h45 à 21h30**. Certains et certaines sont des licenciés qui évoluent en championnat départemental et viennent chercher sur cette séance un complément. D'autres ne jouent pas du tout, et viennent effectivement faire cette fameuse séance « sport santé bien-être » ; souvent des amis, des connaissances, des dirigeants, des parents, bref, des personnes venant de divers horizons.

Les séances sont conçues par **Cheyenne Brunot**, salariée au club, titulaire d'un BPJEPS sport collectif et titulaire sport santé bien-être niveau 2. En cela elle est secondée par **Manon Gebhardt** également titulaire du BPJEPS Activité Pour Tous. Elles sont aidées par des entraîneurs du club, qui viennent également chercher une activité à pratiquer.

L'ORGANISATION :

3 terrains divisent le gymnase. Sur chaque terrain des groupes de niveau s'y retrouvent. Jeux de ballon ou autres activités collectives, renfo, cardio, sont proposés sur 15 à 20 minutes sur chaque terrain. Le matériel est conséquent et la diversité proposée par les entraîneurs est appréciée par les sportifs. Des tabatas (activité tonique en musique) sont également proposés. Tous les publics présents se prennent au jeu et la solidarité et l'entraide sont importantes de la part des confirmés envers les débutants.

ON EN BAVE MAIS ON AIME ÇA !

Ce qui ressort à chaque séance, c'est la convivialité et le plaisir qui restent les fils conducteurs.

Si vous êtes intéressés :

- Inscription au **06 21 97 47 70** ou **rsjh@rsjh.fr**
- Possibilité de faire 3 à 4 séances d'essais

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

BONNE ANNÉE 2022...

Tout le bureau de la section de Gymnastique Volontaire de Rosières vous présente, par l'intermédiaire de ce nouveau numéro du Caillotin, à vous lecteurs et à vos familles, ses meilleurs vœux.
Que cette nouvelle année nous permette avant tout de retrouver une « vie normale » !

Qui dit « vie normale », dit travail, mais signifie également activités physiques, de bien-être, de détente...
Aussi, pour ce faire, venez nous rejoindre pour suivre les cours de la gymnastique volontaire.

Ces cours ont lieu dans la salle de judo du gymnase, derrière la mairie de Rosières, sauf pendant les vacances scolaires.

Ils sont dispensés dans le plus grand respect des consignes sanitaires : contrôle des pass sanitaires à chaque cours, masque obligatoire dans les locaux (mais pas pendant les activités), aération de la salle, espace de 2 m entre chaque participant...

Tous nos cours sont délivrés par des animatrices et des animateurs diplômés d'Etat qui se forment régulièrement aux nouvelles méthodes de gym en salle et de bien-être.

Notre section est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et Gymnastique Volontaire.

Horaires cours adultes :

- **le lundi de 14h15 à 15h15 avec Laurène VIA**
- **le mardi de 18h15 à 19h15 avec Laurène VIA**
- **le mardi de 19h15 à 20h15 avec Laurène VIA**
- **le jeudi de 19h15 à 20h15 avec Ursula NJILA**

Horaires cours enfants :

- **le mardi de 17h à 18h pour les 6 à 11 ans avec Marc DIDIER (l'enfant est pris à la garderie de l'école, si nécessaire, et y est reconduit).**

Bien sûr, les années passées, c'est-à-dire avant « l'ère Covid », d'autres manifestations, pot de Noël, galettes des rois, pique-nique... apportaient un plus de convivialité à notre section...
Nous avons bien sûr hâte de pouvoir reprogrammer ces moments festifs.

Nous acceptons des inscriptions tout au long de l'année, pour les femmes comme pour les hommes, qu'on se le dise !

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUPRÈS DE :

- **Madeleine BAILLY**
  (Présidente)
  06 62 32 71 63

- **Nelly JOBARD**
  (Trésorière)
  06 81 46 53 36

et sur notre boîte mail :
gvrosieres@laposte.net

ÉTAT CIVIL 2021

NAISSANCES

- **DORCHIES Célya, Noro**, née le 3 janvier 2021
- **PERRIN Gaspard, Francis, Philippe**, né le 4 janvier 2021
- **SEYER Malo, Ludovic, Christian**, né le 7 janvier 2021
- **BOULANGER Judith, Jeanne, Clélie**, née le 20 janvier 2021
- **JANNE Salomé**, née le 8 février 2021
- **DIFALLAH Ismail**, né le 13 février 2021
- **ECAILLE Louise, Marie, Jeanne**, née le 20 février 2021
- **RESLINSKI Gianna, Mia**, née le 22 février 2021
- **CHARROUD Inès, Mimount, Claudie**, née le 4 mars 2021
- **BENALLAL Naïm**, né le 9 mars 2021
- **MENERAT Louise, Véronique, Sophie**, née le 16 mars 2021
- **COLLIN Timéo, Jean, Marcel**, né le 10 avril 2021
- **GRANDJEAN Malia, Eloïse**, née le 27 avril 2021
- **LE MEUR POLONY Tilio, Simon, Élouan**, né le 23 mai 2021
- **CHATRON Lenny**, né le 12 juin 2021
- **DA SILVA RIBEIRO Elisio**, né le 22 juin 2021
- **PFEIFFER Victoria, Barbara, Sandrine, Marie-Odile**, née le 26 juin 2021
- **GERBEAU Tinoé, Maloann**, né le 4 juillet 2021
- **RAHAMNIA Nélia, Emna**, née le 28 juillet 2021
- **DOROT Alistair Léon, Adelin**, né le 30 juillet 2021
- **ABDALLAH Kenah**, né le 30 juillet 2021
- **AGBONIFO Marcy**, née le 10 août 2021
- **NOLOT Isis, Dilys, Joy**, née le 22 août 2021
- **JUMEAU Léo, Pierre, Thomas**, né le 9 septembre 2021
- **ROUGÉ Clémence, Agnès, Sylvie**, née le 16 septembre 2021
- **TEIXEIRA Lucas, Jean**, né le 16 septembre 2021
- **TEIXEIRA Tommy, Ernesto**, né le 16 septembre 2021
- **De BONARDI du MENIL Gabriel, Louis, Jérémy**, né le 19 octobre 2021
- **RICHARD Léane, Marie**, née le 19 octobre 2021
- **TOBI Ezechiel, Clifon**, né le 25 octobre 2021
- **CHOUCAIR Sarah**, née le 27 octobre 2021
- **KAROUF Naila, Maëly, Fanny**, née le 20 novembre 2021
- **GOWSAN Ashwin**, né le 24 novembre 2021
- **FOQUET Mona, Angélina, Isabelle**, née le 26 novembre 2021
- **GOMES VAZ Sameira**, née le 29 novembre 2021
- **SOUEVRE Elio**, né le 3 décembre 2021
- **MAUGARD Sacha, Tiago**, né le 11 décembre 2021

MARIAGES

- **BLAISON Esther et TAVY Jean, Emmanuel**, le 27 mars 2021
- **HURBAIN Matthieu et SIMON Céline, Marie, Sandrine**, le 15 mai 2021
- **COSTER Adrien et RUBEAUX Alexiane, Muriel, Lorraine**, le 5 juin 2021
- **AIGLE David, Serge, Pierre et HENRY Clotilde, Madeleine, Thérèse**, le 10 juillet 2021
- **MARINKOVIC Radomir et PELLOLI Christel, Claudie**, le 10 juillet 2021
- **RAMAROSON Minosoa, Nivolalaina et SAP Luckian, Gilbert, Christian**, le 14 août 2021
- **CONGAR Pauline et LE BERDER Cédric, Christian**, le 21 août 2021
- **FOURRIER Lila, Arlette, Danièle et GUILLAUME Maxime, Franck, Yohan**, le 4 septembre 2021
- **FRERE Angéline Victoria Michèle et MAITRE Kimberley, Joan, Carine**, le 18 septembre 2021
- **JANNE Olivier, Emile, François et REBOULET Amandine**, le 18 septembre 2021
- **CARRÉ David, Gérard, Jean-Claude et DUBOIS Marine, Anne, Julia**, le 2 octobre 2021

DÉCÈS

- **GHYSDAËL Marie-Christine, Germaine**, le 19 janvier 2021
- **LOUIS Liliane, Marthe, Marguerite**, le 21 janvier 2021
- **CHIGUER Jaoid**, le 25 janvier 2021
- **COLLIN Jeanne**, le 17 février 2021
- **MENDES Joaquim**, le 21 février 2021
- **CUCUPHAT Christian, Emile**, le 26 février 2021
- **POUTOT Yvette, Julienne**, le 18 mars 2021
- **ROUY Daniel, Serge**, le 19 mars 2021
- **BARD Michel, Yvon, René**, le 23 mars 2021
- **KLATKA veuve RIPPLINGER Marie, Ursule**, le 26 mars 2021
- **HERVY Marcel, Pierre**, le 29 mars 2021
- **MARCHAIS Michel, René**, le 11 avril 2021
- **De SANTOS GUÉDÈS Ermilenda de Nacimento**, le 23 avril 2021
- **RENARD Joël, Dominique**, le 18 mai 2021
- **FERRO Michele**, le 16 juin 2021
- **MEYER Daniel, René, Louis**, le 14 juillet 2021
- **GRAVE Dany, Marie, Marcel**, le 29 juillet 2021
- **PIET Catherine, Odette, Joëlle**, le 5 août 2021
- **ARNAUD Liliane, Jeanne**, le 8 août 2021
- **REHN Yves, François, Edouard**, le 9 août 2021
- **BURGUNDER Patrice, Alain, Roland**, le 30 octobre 2021
- **KONICKI Simon**, le 15 novembre 2021
- **RANDRIANTSOA Roland, Jean-Pierre**, le 3 décembre 2021
- **POLLIOT Jean, Claude, Marcel**, le 6 décembre 2021
- **BELLAMY Danielle, Jane, Henriette, Clémentine**, le 21 décembre 2021

INFOS PRATIQUES ET CONTACTS UTILES

MAIRIE
Tel : **03.25.82.48.00**
E-mail : **mairie@rosieres10.fr**
Site internet :
www.commune-rosieres10.fr
Heures d'ouverture au public : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Police secours : **17**
Sapeurs-pompiers : **18**
Garde médicale et Samu : **15**
Numéro d'urgence réservé aux téléphones portables : **112**

POLICE MUNICIPALE
Tél : **03.25.71.79.40**
Tél patrouille : **06.75.21.42.06**
De lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

TRÉSORERIE MUNICIPALE
Trésorerie de Troyes agglomération
143 avenue Pierre Brossolette
10000 TROYES
Tel : **03.25.73.87.71**
Mail : **t010036@dgfip.finances.gouv.fr**
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 8h30 à 13h

GROUPE SCOLAIRE
Place Charles de Gaulle
Ecole élémentaire : **03.25.75.01.05**
Ecole maternelle : **03.25.49.58.19**

ACCUEIL DE LOISIRS
Place Charles de Gaulle
Maternelle : **03.25.41.29.34**
Elémentaire : **03.25.41.29.35**

RESTAURANT SCOLAIRE
Tél : **03.25.49.22.11**

AUBERGE DE JEUNESSE
Chemin Sainte-Scholastique
Tel : **03.25.82.00.65**
Fax : **03.25.72.93.78**

CULTE
Chapelle de Rosières
10 chemin Sainte Scholastique
Paroisse et presbytère de Saint André les vergers
Tel : **03.25.79.31.40**

CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL
Entrée route d'Auxerre
Tel : **03.25.49.69.25**
Horaires d'ouverture :
Du 1er mars au 1er novembre : de 8h30 à 18h30
Du 2 novembre au 28 février : de 8h30 à 17h30
Contact pour actes administratifs : **03.25.45.27.39**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

CRÉMATORIUM
Tel : **03.25.75.39.57**

DÉCHETTERIE
3 rue des Prés Saint Jean
Saint Julien les villas
Tel : **03.25.49.65.89**
Fermée tous les mardis

Heures d'ouverture :
Eté : du 1er avril au 30 septembre : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - Samedi de 9h00 à 19h00
Dimanche de 10h00 à 12h30.

Hiver : Du 1er octobre au 31 mars : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - Samedi de 9h00 à 17h30
Dimanche de 10h00 à 12h30

ORDURES MÉNAGÈRES
- **Collecte des ordures ménagères :**
  - Secteur NORD et secteur NORD GENDARMERIE : tous les vendredis matin
  - Secteur SUD : tous les mardis matin
- **Collecte des emballages recyclables**
  - Secteurs NORD / NORD GENDARMERIE / SUD : tous les lundis matin
- **Collecte des déchets verts** (entre novembre et mars)
  - Secteur NORD et secteur SUD : tous les mercredis matin
  - Secteur NORD GENDARMERIE : tous les vendredis matin

Pensez à sortir vos bacs/sacs la veille.

SERVICE DES EAUX SDDEA
Tel : **03.25.79.00.00**

ENEDIS (Electricité)
Dépannage :
09.72.67.50.10

GRDF (Gaz)
Dépannage :
08.00.47.33.33

MÉDECINS

- **Dr Carole MENEGAULT**
Cabinet : 9 avenue des Lombards
Tel : **03.25.49.28.45**
- **Dr Angélique GALINET**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **03.25.42.95.92**
- **Dr Maximilien GRAFTIEAUX**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Prise de RDV : **Doctolib.fr**
- **Dr Carole MINA SANCHEZ**
Cabinet : 7 bis rue du Chêne
Tel : **03.25.72.14.30**

GYNÉCOLOGUE OBSTÉTRICIEN ÉCHOGRAPHIES

- **Dr Nicolas BRISSART**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **03.25.73.65.80**

KINÉSITHÉRAPEUTES

Cabinet : 15 bis route de Saint-Pouange
- **M. Cristian NACU**
Tel : **03.25.75.50.12 - 06.65.22.35.50**
- **M. Adrian ORBAN**
Tel : **03.25.75.50.12 - 06.50.30.77.01**
- **M. Silvius-Iulian MARTINESCU**
Tel : **03.25.75.50.12**

Cabinet : 41 rue Joséphine Baker
Tel : **03.25.49.14.17**
- **M. Pawel GALKOWSKI**
- **Mme Christine LAUMAIN**
- **M. Jean-Claude BALLIGAND**
- **M. Tomasz HAMALA**

INFIRMIERS

- **M. Romain BIENVENU**
- **Mme Cindy CARREY**
Cabinet : 35/39 rue Joséphine Baker
Tel : **03.25.45.97.60**
- **Mme Vanessa ERASSOFF**
- **Mme Pascale JACOB**
Cabinet : 16 rue Pierre Curie
Tel : **03.25.71.89.54**
- **Mme Marie-Christine HUBERT**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Uniquement sur RDV au cabinet et à domicile
Tel : **06.08.05.15.11**

DENTISTE

- **Mme Thi Lien GROLIER**
Cabinet : 3 rue de la Liberté
Tel : **03.25.46.47.70**

SAGE-FEMME

- **Mme Catherine BRISSART**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **06.64.84.63.16**

SOPHROLOGUE MASSAGE MIEUX-ÊTRE

- **Mme Leslie PARIS**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **07.89.27.61.71**
Mail : contact@ankhka.com

RÉFLEXOLOGUE RELAXOLOGUE

- **M. David GARDZIEL**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **07.69.85.71.10**

GRAPHOTHÉRAPEUTE - ART-THÉRAPEUTE

- **Mme Céline MERCIER**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **06.61.59.52.72**

DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

- **Mme Florence NUYTTEN**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **06.43.21.75.32**

ORTHOPTISTE

- **Mme Fiona MONNIOT**
Cabinet : 1 rue du Chêne
Tel : **07.80.96.19.07**

OSTÉOPATHES

Cabinet : 1 rue du Chêne
- **Mme Marie GROSJEAN**
Tel : **06.04.50.21.66**
- **M. Benjamin GUERRY**
Tel : **06.86.42.34.36**

Cabinet : 15 bis route de Saint-Pouange
- **Mme Aude GONDÉ**
Tel : **07.88.04.05.10**

PÉDICURES – PODOLOGUES

Cabinet : 1 rue du Chêne
- **M. Romain GUÉRARD**
Tel : **06.50.41.63.03**
- **Mme Claudia LENOIR**
Tel : **03.25.82.15.65 - 06.08.06.58.19**

PSYCHOLOGUES

Cabinet : 1 rue du Chêne
- **Mme Bénédicte BECARD**
Tel : **06.68.85.10.17**
- **Mme Justine DESPORTEAUX**
Tel : **07.56.85.84.14**

HYPNOTHÉRAPEUTES

- **Mme Justine DESPORTEAUX**
Tel : **07.56.85.84.14**
- **Mme Natacha VAIRELLES**
Cabinet : 10 place A. Daudet
Tel : **06.08.32.07.58**

PHARMACIE

Pharmacie des Lombards
9 avenue des Lombards
Tel : **03.25.82.35.08**

PERMANENCES JURIDIQUES

Lieu : Mairie de Rosières
Horaires : 9h00 à 11h00
Sur RDV : **09.62.63.75.48**
Dates :
Lundis 24 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin et 25 juillet 2022

PERMANENCES SOCIALES

Assistante sociale de secteur Pôle des solidarités du Département : **Mme BANZET**
Lieu : Mairie de Rosières de 13h30 à 17h30
Permanences sur rendez-vous : **03.25.46.44.71**
Dates : Jeudis 6, 13, 27 janvier. Jeudis 3, 10, 17 février. Jeudis 3, 10, 17, 31 mars. Jeudis 7, 14, 21 avril. Jeudis 5, 12, 19 mai. Jeudis 2, 9, 16, 30 juin. Jeudi 7 juillet. Jeudi 25 août.

RENCONTRE AVEC LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme CHUTRY
Permanence un jeudi sur 2
Mairie de Saint-André-les-Vergers
Contact : **03.25.79.08.45**

TRAITEMENT DES ROUTES ET DES TROTTOIRS EN CAS DE NEIGE ET DE VERGLAS

Comme chaque année, les services techniques municipaux sont mobilisés pendant toute la période hivernale pour rendre praticables les voies communales en cas de neige et de verglas. Une priorité est donnée aux cours et aux abords des écoles, mais aussi aux équipements publics, et aux axes principaux, notamment ceux empruntés par les transports en commun. Un pré-salage est organisé dès que la météo annonce de la neige, suivi si nécessaire d'un salage et/ou d'un passage de lame. Les agents traitent l'ensemble de la commune à l'aide d'un camion équipé d'une saleuse et d'un tracteur équipé d'une lame.

En période de neige ou de verglas, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Un arrêté municipal invite chaque riverain (particulier ou autre, propriétaire ou locataire) à dégager suffisamment la neige pour permettre à deux piétons de se croiser devant chez lui. En cas de verglas, il conviendra à chaque riverain d'y mettre du sable ou du sel.

S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION HIVERNALES

Consultez la carte de l'état des routes de l'Aube sur :
https://inforoutes.aube.fr

Commune de
ROSIERES-PRÈS-TROYES

Actes d'urbanisme, faites vos demandes en ligne !

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Plus besoin de se déplacer en mairie, ni d'exemplaires papier à imprimer, avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- **Certificats d'Urbanisme d'information (CUa) et d'opération (CUb)**
- **Déclarations préalables**
- **Permis de construire**
- **Permis de démolir**
- **Permis d'aménager**

1 Connectez-vous sur www.troyes-champagne-metropole.fr rubrique **Habiter Vivre / Urbanisme**

2 créez un compte ou connectez-vous

3 Consultez le plan local d'urbanisme (le zonage et le règlement)

4 Formulez votre demande d'autorisation d'urbanisme en envoyant les pièces requises dans les formats spécifiés

5 Vous recevez l'accusé de réception

6 Suivez l'évolution de votre dossier en temps réel sur votre compte

À noter : *Le dépôt en mairie du lieu du projet, de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, est toujours possible, soit directement, soit par voie postale. Pour toute demande de renseignement, merci de vous adresser à la mairie du lieu de votre projet.*